

107  
L'ordonnance de la Cour  
de Parlement sur les  
revisions de la Cour  
des Comptes de Paris  
du 15 Mars 1563

En vertu de laquelle  
il est ordonné que  
les Comptes de la Cour  
des Comptes de Paris  
seront revus par  
la Cour des Comptes  
de Paris

Lequel ordonnance  
est rapportée par  
le Procureur Général  
de la Cour des Comptes  
de Paris

En conséquence de  
ce qui est contenu  
dans l'ordonnance  
de la Cour des Comptes  
de Paris

Il est ordonné que  
les Comptes de la Cour  
des Comptes de Paris  
seront revus par  
la Cour des Comptes  
de Paris

Lequel ordonnance  
est rapportée par  
le Procureur Général  
de la Cour des Comptes  
de Paris

En conséquence de  
ce qui est contenu  
dans l'ordonnance  
de la Cour des Comptes  
de Paris

